

REÇU A LA PRÉFECTURE
22 MAI 2006

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 114/17-06
Séance du 19 MAI 2006

CONTRATS D'AGGLOMERATIONS : 2EME PROGRAMMATION D'AIDES POUR DES OPERATIONS INSCRITES DANS LE CONTRAT D'AGGLOMERATION DE COLMAR

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2005/I – 11/06 du Conseil Général du 10 décembre 2004 relative à l'approbation du contrat d'agglomération de Colmar 2004-2006 et de la participation financière du Département à des projets inscrits dans ce contrat,
- VU la délibération n° 2006/I – 11/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi du dispositif des aides aux contrats d'agglomérations et fixant le budget 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- ❖ Approuve la programmation d'opérations inscrites dans le contrat d'agglomération de Colmar, telles qu'elles figurent en annexe 1 du rapport, et pour lesquelles le Département s'est engagé financièrement pour un montant global de 420 000,00 €,
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant :
 - Programme F035 – chapitre 204 – Fonction 71 – Nature 20414 – enveloppe 66487 (millésime 2004) Partenariat Communauté d'Agglomération de Colmar : 420 000,00 €.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 22 MAI 2006
Publié le 30 MAI 2006
Pour le Président du Conseil Général
en délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER